

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 mai 2019	N° 2019-330

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 mai 2019	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2019-330

Partenariat Ma Rénov' - Charte d'engagement des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique performante de l'habitat - Décision - Autorisation de signature

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rappel du contexte

Le Conseil métropolitain a adopté le 07 juillet 2017 son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie. L'axe premier de ce plan est d'accélérer la transition énergétique pour faire de Bordeaux Métropole l'une des premières métropoles à énergie positive d'ici 2050. Pour cela, un objectif de rénovation énergétique de l'habitat a notamment été fixé : rénover chaque année 9 000 logements dont 3 700 logements individuels du parc privé dès 2020.

Pour ce faire, Bordeaux Métropole a engagé en 2017 le déploiement et l'animation de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé « Ma Rénov Bordeaux Métropole ». Ce service a pour mission d'animer la communauté d'acteurs locaux de la rénovation afin de créer les conditions favorables au passage à l'acte des propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique.

L'ambition du programme de Bordeaux Métropole est donc de massifier les chantiers de rénovation énergétique globaux et performants et de soutenir l'activité locale du secteur du bâtiment par une simplification des démarches et une identification des professionnels par le grand public. Le rythme de 9 000 rénovations énergétique par an serait générateur d'un marché annuel de plus de 135 M€ sur le territoire de Bordeaux Métropole. Cette dynamique bénéficiera aux entreprises locales et contribuera à la création d'emplois non-délocalisables.

Objet de la charte d'engagement des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique performante de l'habitat privé

La charte d'engagement des professionnels du bâtiment sera conclue entre Bordeaux Métropole, au travers de sa plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat *Ma Rénov Bordeaux Métropole*, et le partenaire professionnel¹ en vue de participer sur le territoire des 28 communes de Bordeaux Métropole au bon fonctionnement du service public d'accompagnement des porteurs de projets de rénovation énergétique en maison individuelle et copropriété.

¹ Dans la présente charte le terme « partenaire professionnel » désigne tout professionnel du bâtiment exerçant dans le secteur de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables (artisan, entreprise du bâtiment) et qui satisfait aux conditions d'accréditation formulées par la plate-forme *Ma Rénov Bordeaux Métropole*

Cette charte s'adresse aux professionnels du bâtiment (entreprises et artisans) intervenant dans le secteur des travaux d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (fourniture et pose d'isolants, installations de systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de menuiseries extérieures, panneaux photovoltaïques etc.) et souhaitant s'engager aux côtés de Bordeaux Métropole dans la massification de la rénovation énergétique des logements.

L'adhésion du professionnel à la présente charte témoigne de sa volonté d'apporter une prestation de qualité aux ménages bénéficiant d'un accompagnement par la plate-forme *Ma Rénov Bordeaux Métropole* et de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de réalisation de chantiers de rénovation énergétique.

Après signature de la charte d'engagement, les professionnels du bâtiment pourront utiliser le site internet marenov.bordeaux-metropole.fr, outil d'information et de mise en relation de « Ma Rénov Bordeaux Métropole » pour :

- Présenter leurs compétences et leurs chantiers exemplaires à des clients potentiels ;
- Avoir accès aux demandes de devis des clients ;
- Être informé par les conseillers rénovation des dispositifs de financement dont peuvent bénéficier leurs clients ;
- S'informer grâce aux actions développées en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les organisations professionnelles.

Le contenu de la charte d'engagement des partenaires professionnels *Ma Rénov Bordeaux Métropole* a été rédigé par Bordeaux Métropole en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale – délégation Gironde (CMAI), la Fédération française du bâtiment gironde (FFB) et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB 33).

Bordeaux Métropole mettra en place et animera un comité de suivi de la charte afin de veiller au bon déroulement du processus d'affiliation des professionnels, au respect des engagements des signataires et à l'évolution de la charte et des conditions de référencement des professionnels.

Ma Rénov Bordeaux Métropole n'a pas vocation à s'immiscer dans la relation commerciale et contractuelle établie entre le partenaire professionnel et son client et n'interviendra pas en cas de contentieux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

- **VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales
- **VU** la délibération n°2014/0443 du 11 juillet 2014 actant de la candidature de la Communauté urbaine de Bordeaux à l'AMI de l'ADEME relatif au déploiement local de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat,
- **VU** la délibération n°2017/493 du 7 juillet 2017 relative à l'adoption du plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE cette action contribue à l'atteinte des objectifs du programme de rénovation énergétique de l'habitat de Bordeaux Métropole en suscitant l'adhésion d'acteurs locaux de la rénovation,

DECIDE

Article unique : d'approuver la charte d'engagement des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique performante de l'habitat privé ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 MAI 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 MAI 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DU BATIMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE PERFORMANTE DE L'HABITAT PRIVE



En partenariat avec



Le territoire des 28 communes¹ de Bordeaux Métropole compte plus de 350 000 logements². Près de 60% de ce parc a été construit avant la première Réglementation Thermique³ (RT 1974) et nécessite une rénovation énergétique complète (bâti, organes de ventilation et de production de chaleur). Selon le Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie adopté par le Conseil métropolitain en juillet 2017, 9 000 rénovations énergétiques de logements/an sont à envisager pendant 40 ans.

Grâce au soutien financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et en partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), Bordeaux Métropole a engagé la co-construction et l'animation de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**.

MA RENOV BORDEAUX METROPOLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ma Rénov Bordeaux Métropole est la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé de Bordeaux Métropole. C'est un service gratuit, neutre et indépendant. Le site internet marenov.bordeaux-metropole.fr est l'outil opérationnel au service de tous les acteurs des projets de rénovation de l'habitat.

Ma Rénov Bordeaux Métropole accompagne les particuliers dans le parcours de rénovation énergétique de leur maison ou copropriété, en proposant les services suivants :

- Conseils et accompagnement personnalisé et gratuit du projet de rénovation par un conseiller **Ma Rénov Bordeaux Métropole** sur le plan technique et/ou financier ;
- Création d'un espace personnel sur le site internet marenov.bordeaux-metropole.fr et mise à disposition d'outils, de témoignages et de réalisations exemplaires ;
- Mise en relation avec des professionnels qualifiés ;
- Mobilisation de financements adaptés, dont des soutiens financiers sur fonds propres de Bordeaux Métropole ;
- Suivi des consommations énergétiques.

Les partenaires professionnels peuvent utiliser le site internet de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** pour :

- Présenter leurs compétences et leurs chantiers exemplaires ;
- Avoir accès à des demandes de devis de ménages inscrits dans le dispositif ;
- Être informés par les conseillers rénovation des dispositifs de financement dont peuvent bénéficier leurs clients ;
- S'informer grâce aux actions développées en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB Gironde), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale (CMAI 33), et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 33)

Il s'agit d'animer la communauté des acteurs locaux de la rénovation et de réunir l'ensemble des conditions susceptibles de favoriser le passage à l'acte des propriétaires de maison individuelle ou de logement en copropriété dans leurs projets de rénovation.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DU PARTENAIRE PROFESSIONNEL

Pourquoi devenir partenaire ?

Afin de resserrer les liens entre les particuliers et les entreprises au travers de l'accompagnement public. En tant qu'artisan ou entreprise dans le domaine du bâtiment et/ou de l'énergie, vous pouvez apparaître gratuitement dans l'annuaire des professionnels partenaires de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** en adhérant à la charte d'engagement et être mis en relation directement avec des particuliers ou une copropriété.

Comment devenir partenaire ?

Tous les artisans et toutes les entreprises, labélisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), proposant leurs services sur le territoire de Bordeaux Métropole peuvent devenir partenaire de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**. Pour cela il vous suffit de vous rendre sur marenov.bordeaux-metropole.fr rubrique « je suis un professionnel », de vous inscrire en ligne, de télécharger la charte d'engagement des partenaires professionnels et de renvoyer le formulaire de demande accompagné des documents demandés.

¹ Liste des communes indiquée dans le formulaire d'inscription

² DGFIP, 2012.

³ Caractérisation thermique du parc bâti résidentiel de la CUB, 2009.

I. LES ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE PROFESSIONNEL

Le partenaire professionnel de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessous :

- 1. Intervenir sur le territoire de Bordeaux Métropole**
- 2. Avoir une qualification ou une certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) en cours de validité pour les domaines de travaux référencés sur le site internet de *Ma Rénov Bordeaux Métropole*.**
- 3. S'inscrire en ligne en complétant la fiche de présentation de l'entreprise sur le site marenov.bordeaux-metropole.fr.** Une notification mail envoyée par Bordeaux Métropole sera adressée à l'entreprise après une année de référencement afin de confirmer son souhait de référencement et sa conformité avec les engagements attendus dans le cadre de la présente charte.
- 4. Orienter les maîtres d'ouvrage (en logement individuel ou en copropriété) vers les conseillers rénovation de *Ma Rénov Bordeaux Métropole* afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement** neutre, gratuit et indépendant visant notamment à optimiser la mobilisation des aides existantes pour concrétiser les projets de rénovation.

Les partenaires de Ma Rénov Bordeaux Métropole sont invités à diffuser les plaquettes d'information fournies par Bordeaux Métropole.

- 5. Répondre aux sollicitations des ménages au travers du site marenov.bordeaux-metropole.fr.** Les ménages pourront avoir accès à cette fonctionnalité une fois que leur projet sera jugé suffisamment abouti par le conseiller rénovation. Ils ne pourront pas solliciter plus de 3 entreprises par typologies de travaux.

Le partenaire professionnel s'engage à **proposer un devis sous un délai de 3 semaines maximum** après la visite du logement à rénover ou de la copropriété. Ce devis sera déposé sur le compte personnel Ma Renov du ménage via le site internet afin d'assurer la réactivité des conseillers et des particuliers.

- 6. Participer à des enquêtes de qualité**

Conduites par **Ma Rénov Bordeaux Métropole** ou par ses partenaires (ADEME notamment) auprès des maîtres d'ouvrage ayant eu recours aux services de la plateforme, ces enquêtes ont vocation à évaluer la qualité du dispositif d'accompagnement Ma Rénov' et des prestations de l'ensemble des acteurs qui y contribuent (conseillers, bureaux d'études, architectes, financeurs, artisans...).

Dans le cadre d'un **suivi qualitatif** des rénovations accompagnées par la plateforme, le partenaire professionnel accepte que, sur certains de ses chantiers, des mesures soient programmées, à la demande de **Ma Rénov Bordeaux Métropole**, par un organisme qualifié. Les résultats de ce suivi seront uniquement communiqués au maître d'ouvrage et au partenaire professionnel. La diffusion publique portera sur des données générales et anonymisées, sans possibilité d'identifier les entreprises concernées.

- 7. Informer l'administrateur de *Ma Rénov Bordeaux Métropole* de toute modification concernant la fiche d'identité de l'entreprise, de la fin de validité d'une qualification, ou d'une cessation d'activité.** Toute demande de mise à jour ou de suppression de compte sera adressée à l'adresse suivante marenov@bordeaux-metropole.fr

- 8. Ne pas pratiquer de démarchage commercial abusif ou trompeur.**

Toute pratique contraire pourra entraîner un retrait de l'entreprise du site internet de Ma Rénov Bordeaux Métropole.

II. LES ENGAGEMENTS DE MA RENOV BORDEAUX METROPOLE

Ma Rénov Bordeaux Métropole s'engage à respecter les engagements décrits ci-après.

1. Référencer le partenaire professionnel grâce :

- Au référencement gratuit sur le site internet marenov.bordeaux-metropole.fr et auprès des partenaires de **Ma Rénov Bordeaux Métropole** ;
- A la présentation de chantiers exemplaires sur le site marenov.bordeaux-metropole.fr via des témoignages vidéo ou la carte des projets de rénovation et les supports de communication de la plate-forme ;
- A l'organisation de visites animées par le réseau des conseillers rénovations **Ma Rénov Bordeaux Métropole** sur des chantiers réalisés par les professionnels, en accord avec eux.

2. Faciliter la mise en relation du partenaire professionnel avec des maîtres d'ouvrage privés :

Le site marenov.bordeaux-metropole.fr permet aux ménages inscrits sur le site internet de formuler aux professionnels partenaires une demande de travaux. Une fois la saisine du professionnel partenaire effectuée, ce dernier pourra proposer au ménage d'établir un devis suite à une visite à domicile.

Les conseillers rénovation encadreront les demandes afin qu'il n'y ait pas de sur-sollicitation des entreprises.

3. Fournir des supports de communication et des informations destinées à simplifier toute démarche administrative et technique en proposant au professionnel partenaire :

- Un kit de communication (plaquettes, affichettes, ...) sur lequel il pourra apposer son cachet/logo pour diffusion auprès de sa clientèle ainsi que « signataire de la charte **Ma Rénov Bordeaux Métropole** » ;
- Un accès à l'espace « Partenaires professionnels » du site marenov.bordeaux-metropole.fr offrant des informations, de l'actualité ainsi que des fiches-types de bonnes pratiques.

4. Favoriser la participation du partenaire professionnel :

- A des réunions d'échange organisées par **Ma Rénov Bordeaux Métropole** et ses partenaires Chambre de Métiers et de l'Artisanat et organisations professionnelles (instances d'échange de bonnes pratiques, retours d'expériences, aide à la constitution de groupements...)
- A la rédaction d'articles, d'informations, de témoignages dans les différentes rubriques du site marenov.bordeaux-metropole.fr (validés préalablement à la mise en ligne par l'administrateur de la plateforme) ;

5. Assurer le bon fonctionnement du site marenov.bordeaux-metropole.fr (rectification des erreurs ou dysfonctionnements signalés sur le site, prise en compte des difficultés et des propositions d'amélioration...).

6. Veiller à ce que les conditions de référencement du partenaire professionnel soient respectées et veiller à solliciter chaque année auprès du partenaire le renouvellement de son référencement.

7. Mettre en place et animer un comité de suivi de la charte. Ce comité se réunira au moins deux fois par an afin de veiller au bon déroulement du processus d'affiliation des professionnels, au

respect des engagements des signataires et à l'évolution de la charte et des conditions de référencement des professionnels.

DOCUMENTS A RENSEIGNER ET A RENOYER



Formulaire de demande de référencement

Informations sur l'entreprise

Raison sociale de l'entreprise :

Nom et prénom du représentant légal :

Qualité dans l'entreprise :

Nom du référent technique :

N°SIRET:.....Code APE :

Activité générale de l'entreprise :

Adresse :

Mail :

Site Web :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Domaines de travaux

Isolation - Etanchéité à l'air

- Isolation de planchers de combles perdus
- Isolation de toitures (rampants)
- Isolation toiture terrasse par l'extérieur
- Isolation d'un plancher bas
- Isolation des murs ou pignons par l'intérieur
- Isolation des murs ou pignons par l'extérieur
- Fenêtre avec vitrage isolant
- Porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
- Fenêtre de toiture
- Vitrage à isolation renforcée
- Porte d'entrée donnant sur l'extérieur
- Pose de volets isolants
- Calorifugeage de réseau

Chauffage et Eau chaude sanitaire

- Appareil de régulation et de programmation du chauffage
- Robinet thermostatique sur radiateur
- Variateur électronique de vitesse
- Compteur de chauffage individuel
- Chauffe-eau solaire individuel
- Chauffe-eau thermodynamique
- Chaudière à condensation - Haute Performance Énergétique
- Poêle à bois/granulés
- Insert de cheminée - Foyer fermé
- Pompe à chaleur de type air/eau
- Chaudière biomasse (bois, granulés...)
- Pompe à chaleur de type air/air
- Pompe à chaleur géothermique
- Chaudière gaz à micro-cogénération
- Système solaire combiné

Ventilation

- Ventilation mécanique simple flux
- Ventilation mécanique double flux
- Ventilation mécanique répartie

Rénovation complète

- Rénovation complète (travaux)
- Rénovation complète (maîtrise d'œuvre)

Autres Types de Travaux

- Toiture (réfection, reprise charpente et couverture)
- Installation solaire photovoltaïque

- Je propose l'utilisation de matériaux biosourcés ou recyclés (matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale)

Secteur d'intervention

Maison individuelle

Copropriété

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions de référencement de la charte d'engagement des artisans et entreprises Ma Rénov Bordeaux Métropole et je souhaite apparaître dans l'annuaire de Ma Rénov Bordeaux Métropole

Fait à :

Le :

Cachet et signature

Le présent formulaire doit être retourné avec une copie des qualifications RGE pour les travaux mentionnés.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Par courrier:

Ma Rénov Bordeaux Métropole
Direction de l'Energie, de l'Ecologie et du Développement
Durable
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

Par mail :

marenov@bordeaux-metropole.fr

Afin que son inscription sur le site soit effective, le professionnel devra retourner cette charte signée à Bordeaux Métropole dans un délai maximal de 3 semaines, après inscription sur la plate-forme en ligne marenov.bordeaux-metropole.fr. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Rénovation Energétique Habitat & Tertiaire de Bordeaux Métropole pour le référencement en ligne du

partenaire professionnel sur l'annuaire du site <http://marenov.bordeaux-metropole.fr/>. Elles sont conservées pendant un durée de un an et sont destinées au Service Rénovation Energétique Habitat & Tertiaire de Bordeaux Métropole. Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : marenov@bordeaux-metropole.fr.